Vos coordonnées

Coordonnées de la société

Ville, Date

**Objet** : non prise en compte de demande de résiliation suite à démarchage (pour matériel n’entrant pas dans le champ d’activité professionnelle)

Madame, Monsieur,

J’ai été démarché par votre commercial et j’ai signé un contrat le (**date**) pour une location de matériel (**préciser le type de matériel**), pour un montant de (**montant en jeu**).

Alors même que j’avais dénoncé le contrat et m’étais rétracté dans le délai légal qu’offre le code de consommation, vous avez débité la somme de (**montant débité**) sans aucune explication.

Vous ne pouvez objecter que les règles du droit de la consommation ne me sont pas applicables, en ma qualité de professionnel.

En effet, depuis la loi HAMON et la jurisprudence de la décision de la Cour de Cassation du 12 septembre 2018, le code de la consommation est applicable au professionnel selon les conditions suivantes :

* le contrat doit être conclu hors établissement. La définition du contrat conclu hors établissement est la suivante : La vente hors établissement est une technique de vente qui consiste à solliciter le consommateur en dehors d’un établissement commercial, c’est-à-dire soit à son domicile, à son travail, dans un espace public...
* l’objet du contrat ne **doit pas entrer dans le champ d’activité principale de l’entreprise**
* le nombre de salariés de l’entreprise doit être inférieur ou égal à cinq.

En l’état, il sera facile à établir que (**citer le matériel**) ne rentre pas dans le cadre de l’activité de ma profession médicale.

En conséquence, je dois bénéficier des règles du Code de la Consommation et dans la mesure où vous ne m’avez pas informé de mes droits, le délai de rétractation est prorogé de 12 mois. (Article L. 121-21-1 du Code de la Consommation).

Aussi, l’*article L221-24 du code de la consommation* doit s’appliquer « Lorsque le droit de rétractation est exercé, le professionnel rembourse le consommateur de la totalité des sommes versées, y compris les frais de livraison, sans retard injustifié et au plus tard dans les quatorze jours à compter de la date à laquelle il est informé de la décision du consommateur de se rétracter. »

**En conséquence**, **je vous mets en demeure sous huitaine à compter de la réception de la présente de confirmer la résolution de ce contrat et de rembourser toutes les sommes indûment prélevées.**

Vous devez, de ce fait, considérer cette lettre comme une mise en demeure de nature à faire courir tous délais, intérêts et autres conséquences que la loi – particulièrement l’article 1231-6 du Code Civil - et les tribunaux attachent aux mises en demeure.

La présente est notamment établie pour répondre aux exigences du décret n° 2015-282 du 11 mars 2015, n’a pour but que d’éviter une action en justice, et vaut ultime mise en demeure avec toutes ses conséquences de droits.

Comptant sur votre diligence pour donner une suite amiable et rapide à cette affaire,

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l’expression de ma considération distinguée.

Signature